



ACESI Élections 2017 - conseil d'administration de l'ACESI

***Élections 2017** : 1 poste de trésorier. 2 postes d'administrateur dans la région de l'Ouest/Nord-Ouest, 2 postes d'administrateur dans la région de l'Ontario, et 2 postes d'administrateur dans la région de l'Atlantique.*

Réunions/engagements :

- Printemps : un dîner de travail et une réunion d'une journée en personne (mai/juin).
- Automne : un dîner de travail et une réunion d'une journée en personne (novembre).
- Trois à quatre téléconférences par année.
- Correspondance hebdomadaire.
- Les membres du c.a. assurent la communication avec l'un des comités ou groupes de travail de l'ACESI (5-6 téléconférences/année).

Responsabilités du trésorier (tirées des statuts de l'ACESI)

- Au nom du conseil d'administration, le trésorier doit encadrer la gestion financière de l'Association et a la garde des fonds et des valeurs mobilières de l'Association.
- Présidence du comité de vérification de l'ACESI.
 - Trois à quatre téléconférences par année.
- Mandat de trois ans (2017-2020).

Responsabilités des administrateurs (tirées des statuts de l'ACESI)

- Gérer les affaires de l'Association et être responsable de l'application de la politique de l'Association.
- Établir le budget annuel et effectuer des dépenses afin de mener les affaires de l'Association.
- Permettre par résolution à un ou à plusieurs dirigeants d'embaucher des employés et leur verser un salaire.
- Voter au sein du conseil d'administration sur des questions visant à déterminer la meilleure voie à suivre pour régler les enjeux en matière de politique et de gouvernance.
- Mandat de deux ans (2017-2019).